

## **RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE N°1**

- Ce rapport doit être complété et signé par la personne de contact.
- L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier.
- Veuillez compléter le rapport en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur **(vous pouvez trouver ce formulaire à l'adresse suivante <Spécifier>).**
- Veuillez agrandir les paragraphes si nécessaire.
- ***Veuillez vous référer aux Conditions Particulières de votre contrat de subvention et envoyer une copie du rapport à chaque adresse mentionnée.***
- L'Administration contractante rejettera tout rapport incomplet ou mal complété.
- La réponse à chaque question doit couvrir la période de reporting telle que spécifiée au point 1.6.

### **1. Description**

---

1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention:

1.2. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.3. Nom et fonction de la personne de contact:

**En Haïti :** Camilla Stecca, Chef de mission SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

**En France :** Caroline Courtois, Responsable desk SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.4. Nom des partenaires de l'Action:

Fondation Architectes de l'Urgence (FAU),  
Entrepreneurs du Monde (EDM),  
GRET,

1.5. **Intitulé de l'Action:**

Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de quartiers pour faciliter le retour des populations sinistrées – Phase II

1.6. **Numéro du contrat:**

FED/2012/310-886

1.7. **Date de début et date de fin de la période de reporting:**

Début de la période de reporting : 01/01/2013

Fin de la période de reporting : 31/12/2013

1.8. **Pays ou région(s) cible(s):**

Haïti, Port au Prince

**1.9. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles<sup>1</sup> (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes):**

Les 20.000 habitants<sup>2</sup> du quartier de Christ-Roi dans la commune de Port au Prince et plus spécifiquement :

- **260 ménages** seront connectés à une solution d'assainissement, soit approximativement 1300 personnes ;
- **40 ménages** bénéficieront d'un appui pour la reconstruction d'un logement neuf ;
- **135 ménages** verront leur logement réparés ;
- **200 ménages** connectés de manière formelle au réseau d'électricité national ;
- **150 commerçants** issus du petit commerce informel (majoritairement des femmes) qui recevront un soutien afin de viabiliser leurs activités ;
- **20 artisans ou prestataires de service qualifiés** qui recevront un appui visant à consolider leur entreprise ;
- **5 entrepreneurs** confirmés qui bénéficieront d'un appui dans le développement de leur structure.

**1.10. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):**

**2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action**

---

**2.1. Résumé de l'Action**

La première année du projet a été consacrée au travail préparatoire à la réalisation des ouvrages qui se déroulera pendant les années 2 (2014) et 3 (2015). Ainsi, le Projet a produit deux documents stratégiques (un schéma d'aménagement et un schéma d'assainissement<sup>3</sup>) pour le quartier et pour la mise en œuvre des activités ainsi que plusieurs études préliminaires.

La Fondation Architectes de l'Urgence (FAU) a été mandatée pour réaliser un schéma d'aménagement du quartier de Christ-Roi (cf. ANNEXE 1 – Schéma d'aménagement de Christ-Roi). Ce document, présenté le 19 septembre 2013, a reçu l'aval du comité technique des schémas d'aménagement de quartiers, piloté par le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIAT). Construit avec la participation active d'habitants réunis en ateliers de travail thématiques et avec l'appui des institutions, qui ont suivi et validé l'ensemble de la démarche, le schéma d'aménagement doit encadrer les efforts de reconstruction et de réhabilitation déployés dans le quartier. Sans que celui-ci en ait le nom, ce document pourrait être considéré comme un Plan Local d'Urbanisme et ainsi donner les grandes impulsions du développement urbain du quartier.

Ce document est complété par un schéma d'assainissement produit par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL. Il vise à exposer le diagnostic de l'accès à l'assainissement dans le quartier et les solutions techniques proposées pour l'améliorer.

Ces deux documents stratégiques ont été suivis d'études techniques spécifiques (études de sols, études topographiques, études architecturales et d'ingénierie civile, etc.) pour collecter les informations nécessaires à l'opérationnalisation des recommandations. Ces études techniques devraient être terminées à la fin du mois de mars 2014.

---

<sup>1</sup> Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

<sup>2</sup> Selon le dernier recensement réalisé en 2011

<sup>3</sup> Ces documents sont joints en annexe

Fort de l'analyse ressortie lors du processus de planification urbaine, il a semblé nécessaire de modifier le cadre logique de l'intervention pour réorienter les actions de façon à optimiser le projet en lien avec les besoins exprimés par la population et les institutions. Cette demande a été acceptée par l'Union Européenne et le présent document fait état de l'avancement des activités telles qu'elles ont été définies dans l'amendement fait à la convention le 28 février 2014.

En parallèle des activités de reconstruction menées par SI, Entrepreneurs du Monde (EDM) a mis en place un accompagnement du secteur économique du quartier. Cet accompagnement passe par la dispense de formations adaptées aux différents secteurs économiques mais surtout aux différents types d'entrepreneurs. Le travail mené par EDM a été soutenu par deux études réalisées par l'ONG GRET<sup>4</sup> et portant sur les filières économiques de la zone ainsi que sur les opportunités de financement des logements (cf. ANNEXE 2 – Etude Economique et ANNEXE 3 – Rapport étude financement du logement).

Les activités mises en œuvre par Entrepreneurs du Monde permettent de renforcer et diversifier les acteurs économiques du quartier de Christ Roi et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique 2 de l'Action : Améliorer durablement les conditions de vie des habitants du quartier en favorisant le développement économique.

Un bureau de l'entrepreneuriat a été implanté dans le quartier et des permanences y sont tenues deux fois par semaines afin d'informer les habitants/entrepreneurs sur les activités de relance économique. Toutes les personnes qui en ont fait la demande lors d'une permanence sont invitées en séance de sensibilisation et leurs demandes sont alors traitées. Un module de formations, destiné aux commerçants du quartier, relatif à la gestion de budget ainsi qu'un fascicule sur les opportunités de crédits dans la zone ont été édités et diffusés auprès des entrepreneurs. Des sessions de formations destinées à des personnes ayant un projet de création ou de développement de très petites entreprises ont commencé pour permettre à ceux qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement à la rédaction d'un plan d'affaires. Celui-ci sera ensuite soumis à l'examen d'un comité de crédit pour l'octroi d'un financement. Les entreprises financées par le projet bénéficient d'un accompagnement via des formations en gestion d'entreprises.

Enfin, des petits projets d'aménagement urbain prévus par le schéma d'aménagement ont été réalisés par les associations du quartier, appuyées par les équipes de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

### **2.2. Activités et résultats**

Veuillez énumérer toutes les activités du contrat exécuté pendant la période de reporting conformément à l'ANNEXE 1.

#### **R.1. Activité 1 - Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités**

Cette activité a été modifiée dans le cadre de l'avenant signé avec EUROPEAID. En effet, la politique nationale de prise en charge des Centres de Ressources Communautaires (CRC) et des plateformes communautaires n'a à ce jour, toujours, pas été publiée. Par conséquent, la pérennité de cette structure n'est pas assurée au niveau étatique. Sans un processus clair et transparent d'élection, de gestion et de contrôle de la part de l'Etat, il semble risqué pour le projet d'engager un tel processus.

---

<sup>4</sup> Comme prévu dans le cadre de la proposition de projet, le GRET a mis ses compétences techniques au service du Projet en tant que Prestataire en charge de la réalisation de deux études techniques.

Cela est d'autant plus vrai que le second semestre 2013 a été fortement marqué par des tensions politiques nées de la situation électorale nationale bloquée. Les démarches d'ores et déjà entreprises par les plus hautes instances nationales pour créer une plateforme des associations locales au sein de Christ-Roi, conforte l'équipe SI dans sa méfiance à développer ce type de structure dans le contexte pré-électoral actuel.

En revanche, et afin que la démarche de planification et gestion urbaine soit la plus largement répandue dans le quartier, il a été proposé d'appuyer un groupe d'habitants référents (111 personnes, dont 39% de femmes) qui tiendront un rôle d'acteurs actifs dans la définition et la gestion du projet. Vingt (20) ateliers ont été organisés autour de différentes thématiques afin de comprendre le fonctionnement du quartier, ses besoins et ses potentialités. Ces ateliers de travail ont été l'occasion de former les 111 habitants aux pratiques de bonne gestion du territoire et de prévention des risques. Chaque participant a assisté à au moins 10h de formations-actions et dispose d'un résumé opérationnel du schéma d'aménagement traduit en créole (cf ANNEXE 4 – Synthèse du schéma d'aménagement). Ce groupe d'habitants référents est réuni tous les mois afin de les informer des avancées du projet. Cette réunion mensuelle est également l'occasion de rapprocher les institutions de la population puisque, selon les thématiques abordées, les institutions sont conviées pour commenter ou expliquer les choix faits par le Projet. Ce processus doit permettre aux membres de la communauté de comprendre la démarche et ses différentes étapes afin qu'ils soient plus à même de participer à la gestion et au développement de leur quartier. Cette approche permet également une meilleure appropriation du projet par les habitants du quartier.

### **R.1. Activité 2 - Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet**

Face à l'importance des projets de reconstruction actuellement en cours à Port au Prince, et sous la pression d'organisations internationales parmi lesquelles SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, le CIAT a mis en place un comité de validation des documents de planification territoriale. Ce comité regroupe les représentants de :

- La Mairie de Port au Prince,
- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC),
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT),
- Le Ministère de l'Environnement (MDE),
- L'Unité de Construction des Logements et Bâtiments Publics (UCLBP),
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA),
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

Si ce comité n'a pas mandat de suivre et d'appuyer le déroulement du projet, tel que pourrait le faire un comité de pilotage, il a tout de même permis de discuter de certains choix stratégiques et de clarifier certaines ambitions du Gouvernement. Toutefois, cette rencontre ponctuelle des institutions haïtiennes reste insuffisante par rapport à l'implication attendue dans le cadre de ce projet. Aussi, des relations bilatérales ont été très tôt nouées avec les institutions les plus directement impliquées dans les activités menées :

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC),
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA),
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT),
- L'Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP),
- La mairie de Port au Prince.

Ces institutions ont notamment été rencontrées afin d'analyser de concert l'ensemble des diagnostics, évaluations et études techniques réalisés par SI et ses partenaires. Chacune des

différentes étapes<sup>5</sup> de la planification urbaine et opérationnelle a été discutée, amendée et validée par les institutions en charge. Cette méthodologie permet aujourd'hui au projet d'être reconnu par les institutions nationales et d'avoir leur aval pour la réalisation des différents ouvrages prévus (mini-réseau d'assainissement, voirie, ravine, terrains de sport).

En plus de l'accord-cadre signé avec la DINEPA en 2012, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a produit et signé un accord -cadre avec le MTPTC afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans le déroulement des travaux à venir (cf ANNEXE 5 – Protocole de partenariat MTPTC-SI). Ainsi, le MTPTC, via le service des Travaux Publics, a mis à disposition du projet son expertise en génie civil et travaille actuellement avec les équipes techniques du projet à la définition et au chiffrage des ouvrages. A la fin de l'année 2013, le MTPTC a fourni à SI le plan et le chiffrage des travaux de réhabilitation de la route située dans la zone de Bas-Norgues. SI construira et mènera conjointement avec le MTPTC le processus de sélection de l'entreprise en charge des travaux. En tant que maître d'œuvre, LE MTPTC accompagnera également SI dans le suivi et la supervision des travaux.

### **R.1. Activité 3 - Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier**

Le travail réalisé par la Fondation Architectes de l'Urgence et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL autour du schéma d'aménagement a permis d'assurer la mise en cohérence de l'ensemble des actions prévues par le projet afin d'en maximiser l'impact.

Ce travail de coordination a été réalisé avec les acteurs directs du projet (FAU, EdM, GRET, SI), mais également les autres organisations travaillant dans le quartier. En effet, un important travail de compilation des différentes actions menées par d'autres acteurs internationaux, tels que Catholic Relief Services (CRS), GLOBAL COMMUNITIES et Pan American Development Foundation (PADF) ou nationaux (GARR), a été réalisé. La FAU a d'ailleurs réalisé et actualisé une carte de coordination reprenant l'ensemble des actions menées à Christ-Roi. Ce document est présent en annexe du schéma d'aménagement (p114 ; ANNEXE 1 – le schéma d'aménagement).

Ce travail avait pour but de comprendre les transformations du quartier en cours et futures et donc de s'assurer que ces projets n'allaient pas à l'encontre des propositions de développement faites par les habitants du quartier et les institutions publiques. Cette réflexion s'inscrit dans la volonté de placer une fois encore la communauté et l'Etat Haïtien au cœur du projet et que leurs opinions soient prises en considération par les différents acteurs humanitaires présents dans le quartier.

En menant un travail régulier avec ces organisations, le Projet a pu déterminer clairement les actions de chacun et informer les institutions, soucieuses de savoir ce qui se déroulait sur son territoire. En se nourrissant des échanges qui ont été menés, certaines organisations ont également modifié et intégré leur action pour s'intégrer pleinement dans la stratégie de développement préconisée par le schéma d'aménagement.

### **R.1. Activité 4 - Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier**

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a mis à profit ses compétences en matière d'eau et d'assainissement pour assurer l'animation de discussions entre les différents partenaires choisis dans le cadre de l'appel à proposition EuropeAid/ 133-124/N/ACT/HT par la délégation de l'Union Européenne :

- La Croix-Rouge Française,

---

<sup>5</sup> Les institutions ont notamment participé à l'atelier de clôture du processus participatif mené avec la population, qui a vu les choix s'établir quant aux priorités du quartier.

## ANNEXE VI

- Concern,
- Care,
- Help,
- Welt Hunger Hilfe.

Ces discussions ont eu pour objectif de connaître les particularités des zones d'intervention, de connaître les difficultés rencontrées et les propositions envisagées par chacun pour harmoniser les solutions techniques et de faciliter les discussions avec la DINEPA. Il s'agissait également de répondre à une inquiétude forte de la DINEPA face à la multiplication des solutions techniques, des démarches et des innovations dont la gestion communautaire et institutionnelle serait ensuite difficile à assurer. Aussi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL s'est attachée à favoriser les échanges entre les partenaires de l'Union Européenne afin d'éviter que chaque acteur apporte une solution diamétralement différente aux mêmes problèmes. Dans ce but, une série de 3 réunions avec la DINEPA a été organisée par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL afin que chaque acteur bénéficie du même niveau d'information quant aux préconisations de la DINEPA. Fort de ces recommandations, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a assuré le leadership d'une réflexion sur les choix techniques communs aux différents partenaires de l'UE qui ont été proposés et validés par la DINEPA (cf ANNEXE 15). Les différentes rencontres réalisées ont fait l'objet de compte rendu et de présentations conjointes auprès des institutions.

Ce travail a été salué par la DINEPA qui possède aujourd'hui une très bonne connaissance du projet mené à Christ-Roi mais également de l'ensemble des volets EHA des 5 organisations partenaires<sup>6</sup>. La direction assainissement de la DINEPA a d'ailleurs, lors de la présentation de sa stratégie 2014, affirmé sa volonté de suivre ces projets et d'en étudier les résultats.

### **R.1. Activité 5 - Suivi évaluation tout au long du programme**

Comme convenu dans le cadre de la proposition de projet, le Groupe Urgence, Réhabilitation et Développement (URD) a été mandaté pour réaliser le suivi et l'évaluation du projet. Une première mission a eu lieu entre le 16 juin et le 29 juin 2013 et avait les objectifs suivants :

- Analyser le montage, les parties prenantes et les objectifs du projet et émettre des recommandations ;
- Analyser le cadre logique du projet et notamment ses indicateurs afin de créer une matrice de suivi des indicateurs de résultats et d'activités.

L'URD a produit un document de recommandations qui ont été prises en compte par le Projet. Les propositions de modification du cadre logique qui ont été faites ont notamment été inspirées des recommandations de l'URD.

Une matrice de suivi mensuel reprenant des indicateurs d'impacts et de résultats a également été adoptée. Cette matrice est remplie mensuellement par les équipes programmes du projet et sera analysée conjointement avec l'URD lors de sa future mission prévue au printemps 2014 (page 27 à 33 ANNEXE 6 – Rapport mission évaluation n1).

### **R.1. Activité 6 – Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier**

---

<sup>6</sup> La Croix-Rouge Française, Concern, Care, Help, Welt Hunger Hilfe.

## ANNEXE VI

Pour mener à bien cette activité 111 personnes issues du quartier ont été consultées au cours de près de 20 ateliers de travail d'une demi-journée chacun. Ces habitants référents ont été sélectionnés comme suit:

- Personnes ayant participées activement au diagnostic urbain réalisé à l'automne 2012 par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL (60 personnes) ;
- Deux membres par associations haïtiennes présentes dans le quartier et existantes depuis au moins 3 ans (40 personnes) ;
- Personnes influentes du quartier qui se sont montrées intéressées par le projet (11 personnes) ;

La concertation a eu lieu entre le mois d'avril et de juillet 2013. Au cours de ces ateliers, différents thèmes inhérents à l'aménagement du quartier ont été abordés. Des restitutions régulières de l'avancée du travail ont été faites auprès de la population mais également de la Mairie de Port-au-Prince, qui a assisté à de nombreuses reprises aux séances de travail avec la population. Une période de traitement des données, d'analyse, de rédaction et de rencontres techniques avec les autorités s'est déroulée entre le mois de juillet et de septembre 2013. A l'issue de cela, un schéma d'aménagement a été produit par la FAU, en concertation avec la population, et validé par un comité de validation des documents de planification territoriale (cf activité R 1 – activités 2). Le comité de validation des documents de planification territoriale a émis un avis positif sur le document le 20 septembre 2013 (cf. ANNEXE 7- Procès-Verbal du comité technique).

Essentiel pour une gestion durable et rationnelle du territoire, le schéma d'aménagement est pensé pour accompagner les institutions haïtiennes, les organisations internationales et les habitants de Christ-Roi dans leur travail de reconstruction. Ainsi, au-delà d'un outil technique, ce document est avant tout l'expression d'une vision consensuelle du quartier à court, moyen et long terme. Aussi, les données et ambitions du schéma d'aménagement ont été établies en lien étroit avec la population, selon les recommandations des institutions et sous la supervision d'un comité technique.

### **R.2. Activité 1 - Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas**

La première année du projet (2013) a été consacrée à la réalisation des études techniques, pendant que la deuxième année (2014) verra l'organisation des chantiers et le début des travaux d'aménagement. Les études réalisées ont été les suivantes :

- le modèle hydrologique permettant d'évaluer le volume des eaux charriées par la ravine Nicolas ainsi que de délimiter les zones inondables ;
- les études géophysiques et géotechniques permettant de caractériser la nature du sol, donnée indispensable pour le dimensionnement de l'ouvrage ;
- les plans et le dimensionnement de l'ouvrage (en cours de finalisation).

En plus du travail préparatoire d'ingénierie, une importante réflexion a été menée afin d'évaluer les stratégies possibles pour accompagner le relogement des ménages vivant dans la ravine, fortement exposés aux risques sanitaires et climatiques. Cette réflexion est encore actuellement en cours et passera notamment par la finalisation (fin février 2014) d'une enquête foncière qui nous permettra :

- D'évaluer la qualité de l'habitat sur les berges de la ravine ;
- D'évaluer sous quel statut les habitants occupent ces logements (location, occupation, achat, etc.) ;
- D'évaluer la nature des espaces fonciers sur lesquels sont construits les logements.

En fonction des résultats de l'enquête, il sera alors possible d'identifier le tracé final de la ravine et ainsi de finaliser les choix techniques. En fonction des choix techniques, il sera possible d'identifier le nombre et la nomenclature précise des logements affectés par les travaux. En l'absence du

lancement des activités des partenaires en charge du logement, il est à ce jour difficile de présenter clairement et précisément les mécanismes de relogement qui seront mis en place. Des discussions devront également avoir lieu avec l'UCLBP et la mairie qui sont les institutions en charge des opérations de délogement/relogement dans le cadre de la réalisation de travaux publics.

## **R.2. Activité 2 - Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Monplaisir)**

Suite à des demandes répétées de la part de la population riveraine de la rue Monplaisir, une évaluation des besoins en électricité a été lancée dans la zone de Monplaisir. Cette évaluation a confirmé l'importance des besoins en termes d'éclairage public en plus des besoins de formaliser les connections au réseau EDH.

Aussi, il a été décidé de procéder à l'électrification de la zone. Dans ce but, SI s'est rapproché d'Electricité D'Haïti (EDH) afin de connaître les modalités et les standards techniques. Il a été convenu que SI ne réaliserait pas les travaux avant qu'au moins la moitié des ménages bénéficiaires de ce projet (200 ménages au total) ait fait la démarche de demander une connexion au réseau. Cette démarche est attestée par la présentation à SI par le ménage du reçu de paiement fait à EDH au titre de la caution du compteur.

Intéressé par la démarche, EDH a appuyé le Projet en :

- réalisant les études techniques (plans, dimensionnement et coût) des ouvrages ;
- participant à 2 réunions d'information publiques sur les démarches à entreprendre pour se brancher légalement au réseau EDH ;
- créant au sein d'EDH une cellule dédiée au traitement des demandes de connexion au réseau provenant de Christ-Roi ;

Au 20 janvier 2014, 100 dossiers ont été déposés et payés auprès de l'EDH et les travaux sont en cours de finalisation au moment de l'écriture de ce rapport.

Les autres travaux prévus dans cette zone seront réalisés au cours de l'année 2014.

## **R.2. Activité 3 - Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics**

Ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2014 en lien avec les opérations de construction de logements neufs et de remembrements (R.3. Activité 5 et R.3. Activité 6).

## **R.2. Activité 4 - Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires**

Un fonds de 30.000 euros a été mis à la disposition des associations locales du quartier. Ce fond peut être mobilisé par celles-ci lors des appels à projets lancés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

Il était initialement prévu de s'appuyer sur les mécanismes du Fond d'Initiatives Locales Urbaines (FILU) mené par le GRET et financé par la Fondation de France. Le FILU présentait l'avantage de proposer un mécanisme de sélection des projets extérieur à Christ-Roi par la création d'une commission regroupant plusieurs types d'acteurs actifs à l'échelle de Port au Prince. Après un travail préparatoire approfondi, il a été décidé de ne pas utiliser ce mécanisme dont la nature n'était pas suffisamment adaptée au tissu associatif local de Christ-Roi fragile qui nécessite un accompagnement plus approfondi. En effet, les associations locales de Christ-Roi doivent être accompagnées par des formations en suivi et gestion de fonds supérieurs aux associations ciblées par le FILU.

Aussi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a développé une méthodologie d'appui et de sélection des projets communautaires, inspirée d'une initiative similaire menée l'année dernière par SI dans le quartier de Christ-Roi. Ainsi, un programme de formations-actions sera mené auprès des organisations locales pendant deux (2) mois afin de les aider à bâtir leurs projets. Vingt (20) heures de formations théoriques seront dispensées sur une durée de deux (2) mois. A la fin de ce processus, un comité externe à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL sélectionnera les projets en fonction de critères préalablement établis. Un premier appel a été diffusé en novembre 2013. Neufs associations ont déposé un projet et des clarifications ont été demandées sur ceux-ci. Cinq associations ont ensuite apporté les clarifications demandées et ont participé au processus de formation afin de les appuyer dans le montage de leur dossier de projet. Les formations se termineront au cours du mois de mars et un comité de sélection des projets sera réuni au cours du mois d'avril. Le comité de sélection sera composé d'un représentant de la Croix-Rouge Française, un représentant de CARE et d'un représentant de la municipalité de Port au Prince. Ces représentants ont été sélectionnés pour leur connaissance du tissu associatif des quartiers et leurs compétences techniques.

### **R.2. Activité 5 - Construction ou réhabilitation d'une ou plusieurs infrastructures de service (santé, éducation...)**

Emblématique et central au quartier, l'infrastructure sportive située 1<sup>ère</sup> ruelle Nazon était l'un des rares espaces publics au sein de Christ-Roi. Inutilisable depuis le séisme de 2010, la réhabilitation de cette infrastructure sportive a été identifiée comme l'un des projets prioritaires à réaliser. Aussi, SI s'est positionné pour assurer cette réhabilitation en coordination avec l'ONG GLOBAL COMMUNITIES qui procèdera au déblaiement du terrain. SI réalisera des travaux visant à :

- Refaire le revêtement du terrain,
- Nettoyer et réhabiliter les vestiaires,
- Reprendre les gradins et les doter d'une toiture,
- Refaire l'enceinte extérieure,
- Construire un podium pour l'organisation d'événements festifs.

A la fin de l'année 2013, l'ensemble des plans, du dimensionnement et du chiffrage de l'ouvrage ont été terminés (cf. ANNEXE 08 – Dossier de Plans Bas Norgues et Nazon). Le dossier d'appel d'offres, en cohérence avec les directives européennes, sera diffusé courant février et les propositions techniques et financières seront attendues fin mars 2014.

### **R.2. Activité 6 - Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)**

La zone de Bas-Norgues fera l'objet :

- D'une reprise complète du pont enjambant la ravine ;
- Du traitement de 70m linéaires de voiries actuellement impraticables et qui permettra de désenclaver la zone de Norgues ;
- De l'aménagement de l'espace public.

Ces travaux se font en accord avec le MTPTC qui a réalisé les plans, le dimensionnement et le chiffrage des travaux liés au pont et à la voirie.

A la fin de l'année 2013, l'ensemble des plans, du dimensionnement et du chiffrage du pont et de la voirie ont été terminés mais quelques détails doivent encore être finalisés concernant l'espace public. Le dossier d'appel d'offres en cohérence avec les directives européennes sera diffusé courant février et les propositions techniques et financières seront communiquées fin mars 2014.

**R.3. Activité 1 - Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées**

Début prévu juillet 2014, suite au changement de partenaires en charge de ces activités.

**R.3. Activité 2 - Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges**

Début prévu juillet 2014, suite au changement de partenaires en charge de ces activités.

**R.3. Activité 3 - Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux**

Début prévu juillet 2014, suite au changement de partenaires en charge de ces activités.

**R.3. Activité 4 - Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique**

Début prévu juillet 2014, suite au changement de partenaires en charge de ces activités.

**R.3. Activité 5 - Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant**

Début prévu juillet 2014.

**R.3. Activité 6 - À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains**

Début prévu juillet 2014.

**R.4. Activité 1 - Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi**

Pour appuyer les réflexions de la DINEPA dans leur recherche de stratégie d'intervention adaptée aux quartiers informels, l'écriture d'un schéma d'assainissement a été décidée (cf ANNEXE 16). Ce schéma d'assainissement permet à la commune de Port-au-Prince de disposer d'un outil de référence unique qui préconise les solutions techniques pour chaque zone du quartier en fonction de ses particularités sociales, physiques et structurelles.

Ce travail s'est articulé autour de :

- Une étude bibliographique des solutions d'assainissement développées dans le monde ainsi qu'un diagnostic des modèles mis en œuvre ans le Pays ;
- Un diagnostic de la situation actuelle dans le quartier ;
- Un travail d'animation d'ateliers de réflexion (5 ateliers) menés avec des membres de la communauté (13) et des représentants d'associations locales (20) sur les solutions à apporter au quartier en matière d'assainissement afin d'impliquer la population dans le processus de décision ;
- La participation d'un expert international<sup>7</sup> en charge d'analyser les données et de recommander les solutions techniques les plus pertinentes ;
- Le choix des solutions retenues en accord avec la DINEPA pour des ouvrages d'assainissement collectif et individuel.

---

<sup>7</sup> Helene Baribeau, expert venue dans le cadre du bureau d'étude ECOPSIS sélectionné après une procédure d'appel d'offres restreint

Plusieurs exemplaires du document complet ont été rendus aux institutions tandis qu'un résumé opérationnel traduit en Créole est en cours de rédaction et sera communiqué prochainement aux habitants du quartier.

Chaque bénéficiaire d'un ouvrage d'assainissement recevra un exemplaire de ce document et des séances d'informations/formations leurs seront organisées.

### **R.4. Activité 2 - Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales**

A partir du schéma d'assainissement produit (voir activité R4. Activité 1), des zones d'intervention ont été identifiées en fonction des solutions techniques préconisées.

Afin d'être en cohérence avec les recommandations de la DINEPA, visant à responsabiliser et surtout autonomiser au maximum la gestion de l'assainissement par les ménages, il a été décidé d'appuyer les ménages à l'auto-construction de solutions d'assainissement tel que préconisé par l'UCLBP. La méthodologie consiste à subventionner les ménages, ou les regroupements de ménages, pour qu'ils construisent eux-mêmes leur solution d'assainissement (cf ANNEXE 9 – Méthodologie d'appui à l'auto-construction). En dehors de l'appui financier apporté, SI réalise la faisabilité technique des ouvrages (études du sol, plan masse, plan des réseaux, etc.) et le chiffrage. La réalisation de l'ouvrage est ensuite confiée au ménage qui est responsable de l'approvisionnement du chantier, de l'embauche de la main d'œuvre et du suivi de chantier. Les équipes de SI sont en charge de la vérification et validation de la qualité des matériaux, des compétences de la main d'œuvre et de la bonne réalisation des ouvrages. Les travaux sont divisés en étapes et chaque étape fait l'objet d'un contrôle qualité réalisé par des techniciens de SI. La validation de ces points d'étapes conditionne le déblocage de la tranche de paiement suivante.

Toujours pour être en accord avec les recommandations et la politique nationale de la DINEPA en matière d'assainissement, il a été décidé de laisser à la charge des ménages les travaux de plomberie internes aux logements (canalisation d'évacuation, installation de toilettes). En effet, si la politique nationale en matière d'assainissement est encore en cours de réalisation, la DINEPA a clairement exprimé l'interdiction pour les ONG nationales ou internationales de doter les ménages de solutions d'assainissement intégrales (bloc sanitaire + fosse). En effet, selon la loi haïtienne, tout permis de construire doit inclure la construction d'une solution d'assainissement mais cette loi n'est que très peu appliquée. LA DINEPA ne souhaite donc pas que les ONG « favorise » les ménages contrevenants à la loi en les dotant d'une solution d'assainissement gratuite alors que d'autres auront fait les efforts sans appuis extérieurs. Ainsi, la démarche entreprise ici vise à inciter les ménages à se doter de bloc sanitaire en finançant des fosses (septiques ou étanches) évitant les rejets sur la voie publique d'eaux noires non traitées.

Les ménages intéressés pour recevoir cet appui sont invités à déposer un dossier de candidature suite à des appels à proposition diffusés dans le quartier à intervalle régulier. Le premier appel à proposition a eu lieu à la fin du mois de novembre 2013 et 3 mini-réseaux d'assainissement regroupant un total de 34 ménages ainsi qu'une solution d'assainissement individuel ont été identifiés. Il est prévu de terminer ces travaux à la fin du mois d'avril 2014. Au cours du mois de janvier 2014, un second appel à proposition sera lancé au sein du quartier afin d'identifier au moins 3 autres solutions d'assainissement multifamiliales. L'objectif fixé est de connecter 100 à 110 ménages (soit 47% de l'objectif final) avant la fin du mois de juillet 2014. A ce jour, un mini réseau est en cours de finalisation et 5 mini réseaux supplémentaires devraient prochainement débiter.

### **R.4. Activité 3 - Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement**

Début prévu mai 2014.

#### **R.4. Activité 4 - Appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets**

Début prévu avril 2014.

#### **R.4. Activité 5 - Sensibilisation à l'hygiène à l'ensemble de la population et plus spécifiquement pour les bénéficiaires du programme d'assainissement et au sein des écoles**

Dans le cadre des appels à projet pour la mise en place de solutions familiales / multifamiliales, une centaine de dépliants a été distribuée en porte à porte dans la première zone touchée par le projet (zone de Bas-Norgues et Caroline). Ceux-ci rappellent les messages sur les principes de base de l'hygiène et l'assainissement. Chaque nouvel appel à projet est accompagné de cette sensibilisation en porte à porte.

De plus, une première formation sera dispensée aux ménages bénéficiaires des solutions d'assainissement mises en place en janvier 2014. Cette formation personnalisée visera à :

- rappeler les messages de base en termes d'hygiène et d'assainissement ;
- fournir un descriptif des ouvrages mis en place ;
- fournir les clés pour une bonne gestion et un bon entretien des ouvrages (quand et comment contrôler le bon fonctionnement ? Quand et comment vidanger la fosse ? Comment maintenir le filtre ? Etc.) ;

Ces actions seront répétées dans toutes les zones touchées par le projet.

#### **R.4. Activité 6 - Réparations de fuites sur le réseau de la DINEPA**

Début prévu mai 2014

#### **R.5. Activité 1 - Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)**

Comme prévu dans le cadre de la proposition de projet, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a fait appel au Gret pour la réalisation d'une étude du contexte économique du quartier et de ses filières porteuses. L'objectif était d'identifier et faciliter les choix d'intervention d'EdM en matière de développement économique.

**Extrait du rapport de mission réalisé par le GRET :** « Dans le cadre de ce programme, le Gret intervient en tant que prestataire sur 3 volets différents :

- Une étude économique consistant dans l'identification et la connaissance des acteurs économiques, des institutions et des filières sur le quartier de Christ Roi avec une attention particulière pour trois filières : la construction, la gestion des déchets et l'agriculture urbaine. Cette étude s'inscrit dans l'atteinte du résultat 5 du projet de Christ-Roi.
- Une étude sur le financement de l'habitat dans l'optique de réaliser un projet pilote de construction de logements, proposant à des ménages des programmes de financement de leur habitation en adéquation avec une offre technique de logement sur laquelle travaillera FAU. Le Gret est sollicité pour participer à la faisabilité d'un instrument de faisabilité de l'habitat et à la conception du produit financier et de ses modalités de mise en oeuvre, en lien avec EDM.

*Concernant le volet économique, l'objectif est [...] de valider et éventuellement d'amender les choix d'interventions en matière de développement économique tel que défini dans le document de projet contractualisé avec la Commission Européenne. Pour cela, il s'agit d'avoir une connaissance intime des acteurs économiques sur le territoire de Christ-Roi, de comprendre les relations de ces acteurs dans un enchâssement de territoires élargis (selon une approche filière) et de différencier ces différents acteurs selon leurs forces et faiblesses spécifiques pour apporter une offre de services (financiers et non financiers) elle-même différenciée. »*

Ainsi, les conclusions de ce rapport ont été utilisées par :

- EdM, pour mieux cibler le type d'entreprises porteuses de croissance économique dans le quartier et les manières les mieux adapter pour les appuyer et les conseiller ;
- EdM, dans la construction du plan d'affaire du réseau de collecte et de valorisation des déchets ;
- EdM/Build Change, pour l'identification des appuis nécessaires à la filière des métiers de la construction ;
- SI, pour l'identification du système de collecte de valorisation des déchets.

La partie de cette étude consacrée à l'analyse des opportunités de financement du Logement neuf a également permis à EdM de développer avec son partenaire haïtien, ID Microfinance, un outil de financement pilote qui sera mis en place dans le cadre du volet Logement.

#### **R.5. Activité 2 - Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants**

L'objectif est de former 50 commerçants issus du petit commerce informel en leur permettant d'être informés des conditions d'octroi de prêts des institutions de microfinance et notamment d'ID Microfinance.

Pour ce faire, Entrepreneurs du Monde a élaboré un fascicule sur les opportunités de crédits dans la zone ainsi qu'un module de formation intitulé « le crédit et la gestion du budget à destination des petites marchandes ». Des sessions de formation ont lieu dans le cadre des permanences.

Fin décembre 2013 :

- 46 permanences ont eu lieu ;
- 209 personnes ont été accompagnées et sensibilisées aux volets liés à l'appui aux « petites marchandes » ;
- 3 formations sur la gestion du budget ont eu lieu pour 50 commerçants qui ont souhaité participer et être formés ;

Ces commerçants sont aussi détenteurs d'un fascicule sur les Institutions de Microfinance.

**R.5. Activité 3 - Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés**

**R.5. Activité 4 - Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes**

***Ces deux activités (activités 3 et 4) ont été fusionnées d'un point de vue opérationnel. Elles comprenaient exactement les mêmes sous activités pour le déroulement du processus de sélection et formation décrit ci-après :***

La différenciation des activités 3 et 4 reposaient essentiellement sur l'existence de deux outils de crédits distincts chez EDM mais ayant le même processus d'octroi. Il s'agissait du FIL, finançant des entreprises touchées par le tremblement de terre (Entreprises en développement), et *Osez l'entreprise* qui finançait les entreprises en création, par quartiers. Dans le but de ne pas multiplier les programmes, ces deux projets ont été fusionnés au sein d'EDM tout en gardant la même approche et en offrant les mêmes services aux bénéficiaires. La fusion de ces programmes n'a pas eu de conséquences sur le budget, ni sur les activités du présent programme mais a permis cependant à EDM de mobiliser de plus grandes ressources humaines sur Christ Roi, notamment un responsable du suivi /reporting et un agent de recouvrement pour la gestion des crédits.

En terme opérationnel, cette fusion n'a pas d'impact sur les activités qui restent strictement identiques. Pour autant, il apparaît plus logique de les reporter dans le présent rapport de manière fusionnée pour éviter une répétition des activités.

A la date du rapport les entreprises qui ont soumis leur plan d'affaire en comité de sélection sont les suivantes : un restaurateur et un tanneur. Deux entreprises ont été validées aux comités de novembre et décembre 2013. Quatre nouvelles entreprises seront présentées au comité de février 2014. Grâce au vivier d'entrepreneurs inscrits au programme et déjà formés, le nombre d'entreprises créées ou financées ira en augmentant au cours des mois à venir.

A l'issue du financement des 25 entreprises, ces dernières entreront en formation « post financement », et bénéficieront d'un accompagnement individuel,

Dans le cadre de cette activité, les résultats à fin décembre 2013 sont les suivants :

- 61 personnes se sont inscrites pour le programme TPE. Elles ont toutes bénéficié d'une séance de sensibilisation au programme d'appui aux TPE.
- 3 formations sur « Je crée mon entreprise » ont eu lieu et 37 personnes ont participé.
- 37 personnes ont été reçues individuellement pour exposer leur projet de consolidation d'entreprise.
- Parmi ces 37, 12 ont été accompagnées dans la rédaction de leur plan d'affaires.
- 30 séances de travail individuel avec un chargé d'accompagnement ont été effectuées.
- 5 plans d'affaires sont en cours de rédaction.
- 2 plans d'affaires ont été soumis en comité.
- 2 crédits ont été octroyés par le comité.
- 1 entreprise a reçu la totalité du financement.

L'ensemble des justificatifs et détails techniques de ces activités sont à retrouver au sein des annexes A à D du présent rapport :

- Annexe A - Liste de présence des participants aux formations
- Annexe B - Demande de financements
  - Annexe B A1 DDF Alliandy's Resto;
  - Annexe B A2 DDF Alliandy's Resto - éléments financiers ;

## ANNEXE VI

- o Annexe B B1 DDF Valris Valentin;
- o Annexe B B2 DDF Valris Valentin - éléments financiers ;
- Annexe C.1 PV\_CS 08.11.2013 ;
- Annexe C.2 PV\_CS 06.12.2013 ;
- Annexe D - Dossier de credit Alliandy's Resto ;

### **2.3. Veuillez énumérer les activités qui avaient été planifiées et qui n'ont pas pu être mises en œuvre et donner une explication sur les raisons.**

A ce jour, les activités suivantes n'ont pu débuter : travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine, réhabilitation d'un axe majeur, réhabilitation du réseau viaire secondaire, l'ensemble du volet « Logement ».

Lors de la mise en œuvre du projet et au vu des défis à relever, il est apparu que le dimensionnement des équipes ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des défis techniques. Ces contraintes n'ont pas permis à la Fondation Architectes de l'Urgence de réaliser le travail durant le temps espéré. Cette situation a engendré des retards quant à la réalisation des études techniques des différents ouvrages (plan, dimensionnement, chiffrage) qui étaient également à la charge de la FAU et dont SI dépendait. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a par la suite pris en charge ces activités (études techniques et d'architectures) à partir du mois de septembre 2013. Les études (études topographiques, études architecturales, dimensionnement et chiffrage) sont terminées pour les travaux de la zone de Bas-Norgues et du terrain de sport de la 1ere ruelle Nazon mais sont encore actuellement en cours pour les travaux de la Ravine. Ces études devraient être terminées au cours du mois d'avril 2014.

Ces retards ont également affecté l'ensemble des activités liées au résultat 3 (volet « Logement »). De plus, face aux difficultés rencontrées par la FAU pour l'élaboration du schéma d'aménagement et suite à un différend rencontré quant à la méthodologie d'appui à l'auto construction proposée, (différente de celle préconisée par la politique nationale du logement), SI a proposé dans sa demande d'avenant de réattribuer les activités liées au résultat 3 à une autre organisation. Suite à un appel à proposition restreint (cf ANNEXE 10 - Appel à proposition restreint pour Partenaire Logement), SI a accepté la proposition conjointe de l'ONG GRET et d'Entrepreneurs du Monde de prendre en charge ce volet. Le détail de la proposition technique faite par ces deux organisations est annexé au présent rapport (cf ANNEXE 11- Proposition de Projet volet Logement Christ Roi EdM-Le Gret-BC).

La demande d'avenant encadrant ce changement a été transmise le 16 décembre et acceptée le 28 février 2014.

Concernant le volet économique, le soutien à la création d'entreprises (R5 Activité 3 et 4) devait avoir un focus particulier sur trois filières : Agriculture Urbaine, Construction, et Déchets. Cependant, pour l'instant, il n'y a pas encore eu de démarche significative dans ce sens et le soutien à la filière agriculture urbaine a été abandonné au vu des résultats des analyses effectuées.

#### Filière Agriculture Urbaine :

Il s'agissait de prolonger l'action que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL avait entamée avec la création de pépinières au sein du quartier de Christ Roi. Sur les 3 pépinières créées par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, 2 étaient toujours en activité au commencement du programme.

Un entretien a été réalisé auprès des 3 pépiniéristes. Chacun était satisfait de la participation au programme mené auparavant par SI mais aucun ne croyait en la rentabilité de cette activité sans subventions.

Cette supposition a été confirmée par le rapport du GRET (Cf. ANNEXE 2 - Rapport Etude Economique) sur cette filière. La conclusion du rapport montre que la filière agriculture urbaine n'existait pas préalablement à Christ Roi, et qu'elle serait difficilement « viabilisable » au sein de ce programme.

A l'issue des entretiens avec ces pépiniéristes, il est apparu que leurs directeurs montraient peu d'intérêt pour entrer dans un processus de développement de leur activité grâce à un crédit.

### Filière Construction :

Suite aux recommandations du GRET dans leur rapport sur les filières, le travail d'appui à la filière s'est surtout centré sur les artisans de blocs de la zone. Un recensement de ces artisans a été effectué afin de bénéficier d'une vision exhaustive du type, du nombre d'acteurs et de leurs besoins. Certains d'entre eux ont montré leur volonté de développer leur business et d'entrer dans un processus de formalisation de leur activité (obtention d'une patente ...). Cependant, même si EdM peut les appuyer en méthode de gestion et financement, EdM n'est pas habilité à assurer la qualité des blocs fournis par ces entreprises.

Pour les appuyer dans la formalisation de leur activité, l'action d'EdM doit donc être renforcée comme cela est prévu dans la proposition de projet par l'appui d'un partenaire technique capable d'évaluer la qualité des blocs.

Cet appui devrait se concrétiser dans la deuxième partie du projet via la mise en œuvre du volet « logement » par Entrepreneurs du Monde, Le Gret et Build Change. Il s'agirait pour le partenaire de former techniquement les boss blocs et de tester les produits des entreprises souhaitant se développer. Cet appui technique pourrait permettre aux entreprises de justifier de la vente de blocs respectant les normes en vigueur.

### Filière Déchets :

Durant les 6 premiers mois du programme, EdM a étudié les différentes approches sur la gestion des déchets développés par d'autres acteurs à Port-au-Prince (SOIL, CONCERN, CRF ...). Cette activité étant de la responsabilité conjointe d'EDM et SI, un travail est actuellement en cours entre les deux acteurs afin :

- d'identifier le ou les acteurs capables de piloter ce type de démarches ;
- de construire le cursus de formation du ou des acteurs sélectionnés ;
- d'établir la démarche de viabilisation du projet (construction du modèle économique et des outils de suivi financier) ;
- d'établir le lieu et les caractéristiques techniques de la plate-forme de tri et de valorisation des déchets.

Cependant, deux (2) entreprises en lien avec la gestion des déchets sont entrées dans le processus de formation au Plan d'affaires. Elles seront donc présentées particulièrement à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL pour déterminer le type d'aide spécifique qu'il serait possible de leur apporter.

### **2.4. Comment évaluez-vous les résultats de l'Action atteints jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifique et global et indiquez si l'Action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (veuillez quantifier lorsque c'est possible et vous référer aux indicateurs du Cadre logique).**

Amorcée dès la fin de l'année 2012, une évolution dans la manière d'analyser et de travailler dans les quartiers informels de la part de l'Etat est observée. En effet, durant l'année 2012 et la préparation du projet de Christ-Roi, il était régulièrement impossible d'aborder le travail de

## ANNEXE VI

structuration et de légalisation des quartiers informels. Arguant, à juste titre, que le quartier de Christ-Roi s'était développé de manière illégale et sans aucun respect des normes d'architecture et d'urbanisme, de nombreux représentants des institutions ne voulaient pas le doter d'équipements et d'infrastructures. La solution qui consistait à déloger l'ensemble des personnes vivant à Christ-Roi était clairement préconisée.

Cette vision du travail urbain a considérablement changé sous l'effet des projets actuellement menés en Haïti. Parmi ces projets, celui de Christ-Roi a été particulièrement important. En effet, par le biais de l'étude urbaine réalisée à l'automne 2012 (financement ECHO), SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a construit une relation particulière avec plusieurs institutions telles que le CIAT ou le Service de Planification Urbaine (SPU) du MTPTC. Cette relation a été réactivée au début de l'année 2013 lors du travail de planification mené par la FAU. Ainsi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et la FAU se sont attachés à soutenir le CIAT dans sa réflexion quant à la mise en place de lignes directrices pour la réalisation des documents de planification ainsi que d'un processus de contrôle/validation de ces documents. Cela a abouti à la publication en juin 2013 d'un premier guide de planification à Port au Prince. Le document de planification de Christ-roi a ainsi été le premier à être étudié par le comité technique mené par le CIAT. Ce rôle pionnier continue aujourd'hui puisque le schéma d'aménagement de Christ-Roi sera le premier document de cette nature à entrer dans le processus de publication au Moniteur.

Même si l'important travail réalisé par le CIAT n'est pas directement le fruit direct du projet, il peut être considéré que le travail régulier mené en étroite collaboration avec les institutions, a participé fortement à la formalisation du processus de planification territoriale.

De plus, la réalisation par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL d'un schéma d'assainissement qui vise à opérationnaliser à petite échelle les directives de la DINEPA en matière d'assainissement est également une réussite de ce projet. En effet, la DINEPA est aujourd'hui confrontée à des questionnements dont les réponses sont à produire localement. Or, la division d'assainissement n'a ni les moyens humains ni techniques pour développer et tester de nouvelles approches. Aussi, en s'appuyant sur de nombreuses rencontres avec la direction de l'assainissement, le Projet a traduit opérationnellement les directives en matière d'assainissement sous la forme d'un schéma d'assainissement. Les solutions techniques et les stratégies de mise en œuvre sont actuellement en cours de test et les résultats seront régulièrement transmis à la DINEPA.

Ces résultats indirects se traduiront en 2014-2015 en projets visibles dans le quartier.

Concernant le volet économique, les activités opérationnelles liées au résultat 5 ont démarré en juillet 2013. Après six mois de mise en œuvre, aucune conclusion significative ne peut encore être tirée. Les activités n'ont pas pris de retard et suivent leur cours comme prévu dans le chronogramme. La compréhension des activités par les habitants du quartier s'améliore chaque jour. De nombreuses personnes sont intéressées par le programme et le taux de fréquentation (100% des personnes inscrites participent à l'ensemble du cursus de formation) aux formations montre cet engouement.

Au total, sur les deux axes du programme d'EdM, 81 personnes ont bénéficié d'une formation qui leur permettra de mieux gérer leur budget et leur entreprise et donc d'avoir des conséquences positives sur leur revenu.

A ce stade de la mise en place des activités, les 2 entreprises présentées en comité ont une capacité de création d'emplois totale comprise entre 4 et 6 personnes. Avec un impact indirect sur les familles des employés, l'appui à la création d'entreprises permet une amélioration des conditions de vie à un groupe compris entre 19 et 29 personnes.

A l'heure actuelle, il est cependant possible de souligner que le restaurant soutenu bénéficiera d'un suivi spécifique pour réduire l'impact environnemental de certains équipements (utilisation de réchauds améliorés ou réchauds à gaz). L'impact de la baisse de la consommation de charbon peut

se mesurer à deux niveaux : une économie réelle pour le restaurateur, une pression moins importante sur l'environnement.

Par ailleurs, la formation aux petites marchandes permet de faire un premier pas vers la formalisation de leurs crédits en les sensibilisant sur les crédits formels. En effet, il a été mis en évidence par l'étude réalisée par le GRET qu'à Christ Roi, énormément de commerçants passent par des prêteurs sur gage avec des taux d'intérêt démesurés. La sensibilisation leur permet de mieux appréhender le service formel et de ne pas se sentir exclus de cette possibilité.

Le véritable impact sur la dynamisation du tissu économique de Christ Roi ne pourra être mesuré qu'à l'issue des trois ans du programme.

**Veillez énumérer les risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités (veuillez-vous référer aux indicateurs du Cadre logique).**

Les retards pris dans la réalisation des activités « Logement » (Résultat 3) et « Infrastructure » (Résultat 2) ont créé un certain mécontentement des représentants des organisations de base de Christ-Roi. Si ce mécontentement ne s'est pas traduit par une rupture des liens construits avec la communauté (le nombre de personnes présentes à la réunion mensuelle reste stable, +/- 70 personnes) ou par des événements violents, il est indispensable de prendre en considération cela. Aussi, il a été décidé de prioriser deux dossiers plus simples à finaliser et qui suscitent de fortes attentes :

- l'électrification de la rue Monplaisir, très attendue et relativement simple à mettre en place ;
- l'identification des projets communautaires gérés par les organisations de base.

En parallèle à cela, la communication communautaire permet d'informer la population de l'avancée du projet et d'expliquer les retards (contraintes techniques, schéma de validation institutionnelle par exemple). La fluidité du système de communication mis en place depuis le début du projet a permis pour le moment de maintenir un lien communautaire indispensable au bon déroulement du projet.

Par ailleurs, l'instabilité de la mairie de Port-au-Prince (deux administrations depuis le début du projet, trois depuis la rédaction de la proposition de projet en 2012) a fortement fragilisé les relations entretenues entre le Projet et la municipalité. Si cette situation n'a pas eu d'impact sur le projet pour le moment étant donné les bonnes relations entretenues avec d'autres institutions (CIAT, MTPTC, DINEPA), l'appropriation des documents stratégiques (schéma d'aménagement et schéma d'assainissement) est clairement rendue plus difficile. Aussi, il a été décidé de renforcer le rôle de la mairie dans le projet lors de la réalisation des ouvrages en :

- présentant à nouveau les projets qui seront réalisés par SI ;
- présentant les plans et le design des ouvrages ;
- demandant à la mairie de délivrer les autorisations de travaux ;
- demandant à la mairie de participer au suivi de la réalisation des ouvrages

Cette stratégie vise à repositionner la mairie comme premier responsable d'une gestion durable du territoire, comme le prévoit son mandat.

Le principal risque de la mise en place d'activités du partenaire en charge du volet économique, EdM, est lié aux attentes des habitants du quartier. En effet, certains habitués aux dons, ont du mal à accepter la notion d'Entreprenariat et de crédit. En effet, le projet précédemment mis en œuvre par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL avait permis à certaines commerçantes d'obtenir des subventions. Beaucoup d'entre elles étaient donc en attente de cet appui financier. Les activités d'EdM ont une cible très précise, et certains se sentent rejetés du programme.

## ANNEXE VI

En ce sens, EdM assiste chaque mois à la réunion de communication au sein du quartier afin de communiquer clairement sur la cible des activités d'EdM et sur la logique de création d'entreprises qui nécessite un investissement total de l'entrepreneur et une prise de risque.

Le risque était très fort concernant l'appui aux petites marchandes. En effet, cet appui n'est pas financier, il s'agit d'un appui au niveau de la formation. Celle-ci est organisée sur une base volontaire des commerçantes. Beaucoup d'entre elles ont du mal à comprendre l'intérêt de cette formation sans une compensation financière. EdM est conscient de ce risque et a multiplié les sensibilisations.

Après six mois d'activités, 50 commerçantes ont déjà été formées à la gestion du budget. EdM compte évaluer les possibilités de partenariat avec une IMF pour remotiver les commerçantes de la zone.

L'autre risque identifié par EdM est l'identification de projets viables et créateurs d'emplois dans la zone. En effet, depuis 6 mois, 175 personnes ont été formées, cependant seulement 5 d'entre elles sont allées au bout du processus de rédaction du plan d'affaires qui implique un travail assidu de la part des entrepreneurs. Complet et pointu, le processus mis en place par EdM pour former et accompagner les entrepreneurs est également fait pour sélectionner les projets les plus économiquement viables. Cela explique le fait que 175 personnes ont participé à la formation alors que seulement 5 entreprises ont pour le moment complété le processus. EdM doit donc continuer de communiquer au sein du quartier, notamment auprès des écoles professionnelles, pour former plus de personnes et identifier au sein de ces personnes les meilleurs profils.

**Si nécessaire, veuillez soumettre un Cadre logique révisé en mettant en exergue les changements.**

L'avenant fait à la convention de financement intègre une modification profonde du cadre logique. La justification de ces changements se trouve dans la demande d'avenant annexée au présent rapport (ANNEXE 12 - Justificatif demande d'avenant).

**Veuillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en oeuvre de l'action pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant;**

Quatre contrats d'un montant supérieur à 10.000€ ont été signés durant l'année 2013 :

- **Réalisation de missions suivi-évaluation par le groupe « Urgence, Réhabilitation, Développement (URD) d'un montant de 114.500 €.** Disposant d'un bureau permanent en Haïti et d'une longue expérience d'évaluation de projets urbains en Haïti et dans le monde, l'URD a été identifié dès la proposition de projet comme l'acteur en charge du suivi-évaluation du projet. Toutefois, et afin de fixer précisément les attentes, SOLIDARITES INTERNATIONAL a produit des termes de références qui ont permis à l'URD de formuler une proposition technique et financière qui a été acceptée.

- **Réalisation d'une étude sur les filières économiques et sur les mécanismes de financement du logement par le GRET d'un montant de 55.200 €.** Fort d'une expertise conséquente en Haïti et dans le monde sur l'appui aux filières économiques et à la construction d'Institut de Microfinance, le GRET a été identifié dès la proposition de projet comme l'acteur chargé de réaliser ces deux études. Toutefois, et afin de fixer précisément les attentes, SOLIDARITES INTERNATIONAL a produit des termes de références qui ont permis au GRET de formuler une proposition technique et financière qui a été acceptée.

- **Réalisation d'une étude de faisabilité de l'assainissement en milieu urbain par le bureau d'étude international ECOPSIS** d'un montant de 19.950 €. Après un second appel à proposition, le premier ayant été déclaré infructueux, et parmi deux offres financièrement acceptables, le bureau d'étude international ECOPSIS a été sélectionné.
- **Réalisation d'une étude géophysique et géotechnique par le bureau d'étude haïtien ISMCRN** d'un montant de 10.000 €. Les quatre (4) bureaux d'études compétents dans ce genre de mission et travaillant en Haïti ont été contactés et appelés à soumettre une proposition. Tous ont répondu mis à part le Laboratoire National des Bâtiments Publics. Parmi les offres reçues, celle d'ISMCRN était celle offrant le meilleur rapport qualité/prix.

## **2.5. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour<sup>8</sup>**

Le plan d'action a été actualisé dans le cadre de l'avenant soumis à EUROPEAID en fonction des changements proposées et des activités déjà réalisées.

---

<sup>8</sup> Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

# ANNEXE VI

|                                                                                                                                                                                 | Année 2       |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Année 3    |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|----|----|----|------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|----|----|----|-----------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                 | semestre 1    |   |   |   |   |   | semestre 2 |   |   |    |    |    | semestre 2 |   |   |   |   |   | semestre 2 |   |   |    |    |    |                                                                 |
| Activités                                                                                                                                                                       | Mo<br>is<br>1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7          | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1          | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7          | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme responsable de la mise<br>en œuvre                    |
| <b>Coordination du projet</b>                                                                                                                                                   |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                                 |
| Recrutement RH                                                                                                                                                                  |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>Entrepreneurs du Monde       |
| Structuration et Formation RH                                                                                                                                                   |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>Entrepreneurs du Monde       |
| Définition méthodologie                                                                                                                                                         |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>Entrepreneurs du Monde       |
| Comités de pilotage                                                                                                                                                             |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| <b>Appui institutionnel</b>                                                                                                                                                     |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                                 |
| 1.1. Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités                       |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>GREt, Entrepreneurs du Monde |
| 1.2. Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>GREt, Entrepreneurs du Monde |
| 1.3. Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier                                                                                           |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 1.4. Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier                                                                                     |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 1.5. Suivi évaluation tout au long du programme                                                                                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU,<br>GREt, Entrepreneurs du Monde |
| 1.6. Production d'un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | FAU                                                             |
| <b>Réhabilitation d'infrastructures et aménagements urbains</b>                                                                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                                 |
| 2.1. Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas                                                                                               |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 2.2. Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Montplaisir)                                                                                                                |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 2.3. Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics                                                                                        |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 2.4. Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 2.5. Construction ou réhabilitation d'une ou plusieurs infrastructures de service (santé, éducation, ...)                                                                       |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                                       |
| 2.6. Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)                                                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU                                  |

# ANNEXE VI

|                                                                                                                                                                  | Année 2       |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Année 3    |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|----|----|----|------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|----|----|----|---------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                  | semestre 1    |   |   |   |   |   | semestre 2 |   |   |    |    |    | semestre 2 |   |   |   |   |   | semestre 2 |   |   |    |    |    |                                                         |
| Activités                                                                                                                                                        | Mo<br>is<br>1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7          | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1          | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7          | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme responsable de la mise<br>en œuvre            |
| Appui à la reconstruction de logements                                                                                                                           |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                         |
| 3.1.1 Enquête sur le logement auprès des personnes déplacées                                                                                                     |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde |
| 3.1.2 Proposition de solution de relogement aux personnes déplacées                                                                                              |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | GRET, Entrepreneurs du Monde                            |
| 3.2. Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges                                                           |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | GRET, Entrepreneurs du Monde                            |
| 3.3. Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux                                                                             |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | GRET, Entrepreneurs du Monde                            |
| 3.4. Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique                                                               |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | GRET, Entrepreneurs du Monde                            |
| 3.5. Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant                                                                |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | GRET, Entrepreneurs du Monde                            |
| 3.6. À l' occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains                                                                             |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde |
| Assainissement et accès à l'eau                                                                                                                                  |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                         |
| 4.1 Elaboration d'un plan d'assainissement du quartier, validé par tous les acteurs                                                                              |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                               |
| 4.2 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales                                                                                     |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                               |
| 4.3. Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement                                                                                            |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde  |
| 4.4. Appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets                                                                               |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde       |
| 4.5. Sensibilisation à l'hygiène à l'ensemble de la population et plus spécifiquement pour les bénéficiaires du programme d'assainissement et au sein des écoles |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                               |
| 4.6. Réparations de fuites sur le réseau de la DINEPA                                                                                                            |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL                               |
| Développement économique                                                                                                                                         |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |                                                         |
| 5.1 Étude économique du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)                                                  |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde       |
| 5.2 Définition des outils d'appui au développement économique                                                                                                    |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Entrepreneurs du Monde                                  |
| 5.3. Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de travailleurs précaires                                                                                  |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Entrepreneurs du Monde                                  |
| 5.4. Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés                                                                                 |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Entrepreneurs du Monde                                  |
| 5.5. Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes                                                                                               |               |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    |            |   |   |   |   |   |            |   |   |    |    |    | Entrepreneurs du Monde                                  |

### 3. Partenaires et autre coopération

---

#### 3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.

**Fondation Architecte de l'Urgence** : Les relations entre la FAU et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ont été marquées par plusieurs difficultés. En effet, si les relations de terrain ont toujours été cordiales et constructives pour le déroulement de l'activité R1 activité 6 (production d'un schéma d'aménagement), de fortes divergences sont apparues lors de la définition de la méthodologie de construction et réparation de logements. Malgré plusieurs mois d'échanges, il a été impossible de trouver un compromis et il a été décidé que la FAU ne réaliserait que l'activité R1. Activité 6.

**Entrepreneurs du monde** : Les relations entre EdM et les autres partenaires du projet (SI, FAU) ont permis un travail fluide et efficace. Les relations se sont surtout tissées entre SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et EdM. EdM n'a pas réellement eu de liens directs avec la FAU à part dans les réunions de coordination de mise en place du programme. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL met à disposition d'EdM les locaux loués dans le quartier de Christ-Roi, afin qu'EdM réalise des permanences et ses formations dans le quartier. Cela a permis à EdM d'avoir une présence régulière (2 jours/semaine) dans le quartier sans coûts supplémentaires. Le travail est assez autonome et une confiance importante s'est créée entre les deux partenaires. A chaque manque de clarté ou d'informations, une réunion de coordination est possible. Cette entente permet la mise en place d'un partenariat fructueux.

De plus, une étude a également été commanditée par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL afin d'analyser le tissu économique de Christ-Roi. Ce travail s'est déroulé en étroite relation avec EdM, à qui les résultats de l'enquête ont été confiés afin de nourrir leur analyse quant aux filières économiques à soutenir dans la zone. Une démarche similaire a été menée pour la réalisation d'une étude sur les mécanismes de financement du logement. Fort des résultats de cette étude et de ses recommandations, EdM développera courant 2014, un outil de financement du logement (crédit pour l'amélioration ou l'agrandissement de logements) dans le cadre du volet « Logement » du projet.

**GRET** : Le GRET a été choisi pour mettre en place, en partenariat avec EdM, les activités relatives au volet Logement du projet. Aussi, à ce jour les activités du GRET n'ont pas encore commencé.

#### 3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?

La volonté du projet de s'inscrire le plus possible en adéquation avec les recommandations sectorielles a permis de mettre en place des relations de travail constructives avec les différents ministères et institutions de référence.

Particulièrement intéressée par la démarche que SI met en œuvre, la **DINEPA** suit avec beaucoup d'intérêt les avancées du projet. Un premier compte rendu d'activités sera transmis à la DINEPA après la réalisation des premiers ouvrages EHA. La volonté du projet est de communiquer régulièrement et de manière transparente les avancées, difficultés et réalisations du projet, afin que la DINEPA puisse évaluer la démarche et la reproduire. Les relations de confiance construites depuis le début du projet sont de bon augure pour la suite.

Les relations avec le **MTPTC** sont également plutôt positives jusqu'à présent. Le protocole d'accords en cours de signature est la formalisation d'une relation de travail intéressante menée depuis le début de l'année.

Les relations avec le **CIAT** ont pour le moment été excellentes. Le CIAT a joué un rôle extrêmement important dans la clarification et le rôle des institutions dans le processus de planification communautaire. Ayant des relations de travail étroites avec le CIAT et antérieures à l'actuel projet, **SOLIDARITÉS INTERNATIONAL** a bénéficié d'une bonne compréhension des enjeux politiques et institutionnels liés au projet. En jouant un rôle de facilitateur, le CIAT a mis en place un processus de validation des documents de planification que le Projet a inauguré en septembre 2013.

Les relations avec l'**UCLBP** sont en revanche plus complexes. Comme c'est le cas pour plusieurs autres organisations internationales, il est très difficile d'amener l'**UCLBP** à jouer un rôle actif dans le projet. Les différentes demandes d'informations ou d'appui, qui ont jusqu'alors été communiquées à l'**UCLBP**, sont toujours restées sans réponses. Cette situation est peut-être née du fait qu'aucun logement n'a, pour le moment, été construit dans le cadre du projet. Toutefois, l'ensemble des partenaires du projet a suivi avec attention l'avancée des réflexions portant sur les méthodologies de production de l'Habitat. Entrepreneurs du Monde a participé activement aux différentes réflexions et son expérience a, en partie, nourri les discussions qui sont à l'origine en Octobre 2013 de la directive fixant le montant des subventions au logement. (cf. ANNEXE 13 - Directives de l'**UCLBP** pour la production de logements). Il est toutefois à noter que l'**UCLBP** a participé au comité technique de validation du schéma d'aménagement.

Si les relations avec la Mairie ont toujours été cordiales, le changement de Maire (le 3<sup>ème</sup> depuis 1,5 an) ne permet pas de développer un vrai travail partenarial avec les institutions en charge de la gestion de Port au Prince. Le Projet entretient toutefois de bonnes relations avec plusieurs techniciens qui se sont maintenus malgré les différents changements à la tête de la municipalité.

**3.3. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en oeuvre de l'Action:**

- Associé(s) (si existant)
- Sous-contractant(s) (si existant)
- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
- Autres tiers impliqués (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).

**3.4. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.**

Dans le quartier de Christ-Roi, sont présentes deux organisations internationales développant des activités complémentaires de celle du présent projet :

**GLOBAL COMMUNITIES (anciennement CHF):** travaillant dans une zone circonscrite entre l'avenue John Brown(sud), Christ-Roi (est), Luther King (ouest) et la ravine (nord), GLOBAL COMMUNITIES s'est fortement inspiré du schéma d'aménagement défini dans le cadre du présent projet pour l'identification des couloirs à réhabiliter mais également sur la définition des espaces publics. Actuellement, une coordination est à l'œuvre autour de l'espace public situé au niveau de la 1<sup>ère</sup> ruelle Nazon. En effet, dans le cadre de ses activités de réhabilitation de couloirs, GLOBAL COMMUNITIES prendra en charge le déblaiement de cet espace tandis que SI le réhabilitera. Des rencontres régulières sont organisées à différents niveaux permettant ainsi un partage d'information fluide et constructif.

**Pan American Development Fondation (PADF) :** Bien que cette organisation ne travaille normalement que sur la zone de Delmas 32, plusieurs activités ont été constatées dans le quartier même de Christ-Roi. SI a tenté à de nombreuses reprises de construire une collaboration efficace mais sans succès à ce jour. Encore à ce jour, SI ne dispose pas des projets que la PADF souhaite mettre en œuvre dans la zone alors même que SI a communiqué à plusieurs reprises le schéma d'aménagement et les activités qu'elle souhaiterait prendre en charge. D'importants efforts doivent encore être déployés pour éviter de nouveaux problèmes de coordination qui mettent en danger le travail de terrain.

Le partenaire en charge du volet économique, EdM, a développé des synergies avec le programme **ZAFEN (Produit Crédit TPE de Fonkoze)**. Zafen propose des crédits à un taux bonifié pour les entreprises de production.

Un accord de partenariat est en cours pour 2014. En effet, ZAFEN pourrait compléter le financement dont dispose EdM dans le cadre de ce projet afin d'augmenter l'aide octroyée et permettre de dépasser les objectifs prévus pour le projet.

Des synergies ont également été créées avec le **CDEE (Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat)**. Il s'agit d'une antenne du Ministère de l'Industrie et du Commerce, cette structure pourrait permettre de faciliter la reconnaissance légale des entreprises créées dans le cadre de ce projet et également de compléter les services proposés aux entrepreneurs.

**3.5. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes).**

Aucun des précédents projets menés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL n'a été réalisé dans le quartier grâce à des financements d'EUROPEAID. En revanche, deux projets financés par ECHO ont été réalisés dans cette zone. Ces deux projets complémentaires visaient à appuyer le relogement de personnes déplacées par l'augmentation de leurs moyens de subsistance et l'amélioration du cadre de vie. C'est dans le cadre de ces deux projets que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a acquis une connaissance fine et précise du quartier et de ses acteurs. L'ambition de SI d'améliorer et sécuriser les conditions de vie dans le quartier a notamment permis de réaliser une étude urbaine détaillant le fonctionnement du quartier (voies de communication, gestion des déchets, fonctionnement de l'assainissement, disponibilité en eau, etc. ) et ses risques (risques d'inondation et glissement de terrain liés à la ravine, etc. ). Cette étude représente le diagnostic sur lequel repose le schéma d'aménagement réalisé par la Fondation Architecte de l'Urgence.

La connaissance du tissu communautaire acquise dans le cadre des précédents projets menés à Christ-Roi a également permis de mettre en place des mécanismes de communication et de mobilisation communautaire fluides au sein du quartier. Ainsi la participation moyenne aux réunions communautaires reste relativement stable (+/- 70 personnes).

## **4. Visibilité**

---

### **Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action?**

Mis en place à travers différents partenaires (SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, le GRET, la Fondation Architecte de l'Urgence, Entrepreneurs du Monde), le projet a nécessité une synergie des

## ANNEXE VI

méthodologies d'action. Cette cohérence doit avant tout être opérationnelle mais également visuelle.

Aussi, une charte graphique commune a été produite. Un logo est notamment apposé sur chacun des documents produits pour et avec la communauté (compte rendu de réunion, invitation, plaquette de communication, etc.). Le logo du projet est construit autour d'un nom de projet évoquant le développement et les changements durables espérés dans la réalité physique et économique du quartier Christ Roi : **"Pwojè pou remanbre Kriswa"**. Ce logo est apposé sur l'ensemble des documents et actions réalisés, en même temps que le logo de l'Union Européenne et de l'organisation qui a réalisé le travail.

Mensuellement, une réunion publique est organisée au sein du quartier afin de communiquer sur l'avancée du projet et répondre aux questions de la population. Selon les thématiques traitées, des représentants des institutions haïtiennes ou d'autres acteurs impliqués dans le quartier sont invités à participer. A la suite de cette réunion, un communiqué écrit est diffusé dans l'ensemble du quartier afin de faire part des questions posées lors de la réunion et des réponses apportées. L'objectif est de maintenir une communication permanente avec l'ensemble des acteurs et cela même durant les périodes où les activités sont peu visibles sur le terrain (études techniques, procédure de passation de marchés, validation institutionnelle, etc. ).

En parallèle, la page internet consacrée aux activités menées en Haïti par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL est régulièrement mise à jour afin de mettre en lumière les grandes avancées du projet et des focus thématiques sont réalisés (Foncier, Approche Communautaire, Infrastructures, etc.).

Afin de documenter le projet de manière la plus dynamique possible, une série de vidéos de différents formats seront produites et pourront être utilisées à des fins :

- de communication communautaire : atelier de production, projection, etc.
- de communication institutionnelle : site internet, campagne de communication, etc.
- d'information/capitalisation : conférence, séminaire, publication, etc.

La langue de réalisation sera le français mais une traduction en anglais et en créole est prévue.

La réalisation de ces vidéos sera l'occasion de mener un travail de formations/actions avec des membres de la communauté de Christ-Roi intéressés par ce type de démarches. Ce groupe d'habitants assurera la traduction en créole des vidéos afin qu'elles puissent être largement diffusées en Haïti (cf ANNEXE 14 – Manuel de communication).

**La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.**

Les partenaires du projet ne voient pas d'objection à ce que la Commission publie les résultats du projet.

Nom de la personne de contact pour l'Action: .....

Signature: .....

## ANNEXE VI

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû: .....

Date d'envoi du rapport: .....